

10^e PRIX du carnet de voyage



Ecoles, Collèges, Lycées
du CM1 à la Terminale

Dans le cadre de la **Biennale du Carnet de Voyage**, l'association "Il Faut Aller Voir" et le CRDP d'Auvergne organisent le **10^e Prix du Carnet de Voyage Ecoles, Collèges, Lycées**, avec le soutien du Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand, du Conseil Général du Puy-de-Dôme, de la CASDEN, de Vidéoformes, de Vulcania, du journal en ligne Dix-15 et des Editions du Dimanche / de Bussac.

Fragment d'autobiographie ou mémoire du voyage, un Carnet de Voyage relève d'un équilibre entre le texte et les illustrations.

Le prix du Carnet de Voyage répond à quatre objectifs :

- S'ouvrir au monde (proche ou lointain) et aux autres
- Donner aux élèves l'envie de devenir auteurs de carnets par la mise en scène de souvenirs personnalisés lors de sorties scolaires
- Développer le sens de l'observation des élèves à l'occasion d'activités pédagogiques ou de voyages de classe
- Favoriser différentes formes d'expression : écriture, peinture, dessin, collage, photo, vidéo...

Tous les élèves des classes du CM1 à la Terminale sont concernés. Ils peuvent concourir dans le cadre d'une classe entière ou d'équipes constituées de plusieurs élèves encadrés par des enseignants.

Une exposition des carnets de voyage réalisés par des élèves et sélectionnés par un jury sera présentée au CRDP du 3 au 26 juin 2009, puis à Polydôme à Clermont-Ferrand, les 13, 14 et 15 novembre 2009, pendant la 10^e Biennale du Carnet de Voyage.

Les classes ayant participé au concours seront invitées à exposer leurs carnets de voyage et à assurer une présence sur le stand réservé aux carnets d'élèves au cours de la Biennale.

Elles pourront prendre part aux reportages et aux entretiens préparés par le journal en ligne Dix-15 : <http://www.10-15.com>

Andrée Perez
Directrice du
CRDP d'Auvergne

Michel Renaud
Président de l'association
"Il Faut Aller Voir"

Date limite d'inscription : le 14 janvier 2009
Date limite de réception des carnets : le 23 avril 2009 au plus tard
Réunion de jury : début mai 2009 - **Remise des prix :** le 4 juin 2009

CRDP d'Auvergne :
15, rue d'Amboise - BP 10413 - 63011 Clermont-Ferrand cedex 1

10^e PRIX du Carnet de Voyage ÉCOLES, COLLEGES, LYCEES – 2009

Attention changement de la procédure d'inscription !

Les inscriptions se feront par formulaire en ligne à l'adresse suivante : <http://crdp.ac-clermont.fr/Inscriptions/index.php>,
au plus tard le 14 janvier 2009. Renseignements : 04 73 98 09 51.

Règlement intérieur du Prix du Carnet de Voyage Ecoles, Collèges, Lycées

Article 1

Le concours du Carnet de Voyage est organisé par l'association "Il Faut Aller Voir" et le CRDP d'Auvergne, avec le soutien du Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand, du Conseil général du Puy-de-Dôme, de la CASDEN, de Vidéoformes, de Vulcania, du journal en ligne Dix-15 et des Editions du Dimanche/de Bussac.

Article 2

Le concours s'adresse aux élèves des classes de CM1 à la Terminale de l'enseignement public et privé, encadrés par un ou plusieurs enseignants. Il s'adresse aux établissements scolaires de toutes les Académies de France et aux établissements français à l'étranger.

Article 3

Le carnet de voyage associe à part égale le texte et les illustrations. Toutes les formes d'expression sont possibles : peinture, dessin, collage, photo, vidéo...

Une nouvelle modalité vous est proposée cette année pour la réalisation du carnet de voyage : "le carnet de voyage numérique". Vous pouvez consulter les conditions de cette nouvelle modalité à l'adresse suivante : <http://crdp-defis.ac-clermont.fr>

Article 4

Les "voyages" peuvent être de toutes sortes et même se limiter à une simple sortie de classe dans les environs de l'établissement. Les critères essentiels pris en compte sont la qualité de la réalisation, l'originalité et la spontanéité de la conception.

Article 5

La Biennale 2008 du Carnet de Voyage marque le lancement du concours. Les inscriptions se feront par formulaire en ligne à l'adresse suivante : <http://crdp.ac-clermont.fr/inscriptions/index.php>, au plus tard le 14 janvier 2009.

Renseignements : 04 73 98 09 51

Article 6

La date limite de réception des carnets est fixée au 24 avril 2009 (CRDP d'Auvergne, 15, rue d'Amboise - BP 10413 - 63011 Clermont-Ferrand cedex 1).

Article 7

Le jury est constitué du Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, de la Directrice du CRDP d'Auvergne, du Directeur général des Editions du Dimanche/de Bussac, du Président de l'association "Il Faut Aller Voir", ou de leurs représentants, d'un membre de cette association, du représentant de la CASDEN, du président de l'association "Vidéoformes", ou de leurs représentants, d'un représentant de Vulcania, d'un membre de cette association et d'un carnettiste.

Article 8

L'inscription au concours implique l'acceptation, si l'un des carnets proposés reçoit le Grand prix du jury, de sa reproduction (*) et de la publication en ligne du carnet de voyage numérique sur le site du CRDP d'Auvergne et sur le site de la Biennale.

Article 9

Prix attribués pour l'Académie de Clermont-Ferrand :

- Le Grand prix du jury : édition d'un extrait du carnet de voyage par les Editions du Dimanche/de Bussac (*). Les autres équipes lauréates du concours seront mentionnées dans cet ouvrage.
- Un premier et un deuxième prix ainsi qu'une mention spéciale par catégories (Ecoles, Etablissements spécialisés, Collèges, Lycées, Lycée professionnel) pourront être attribués pour les établissements.

Prix attribués hors académie :

Un prix par catégorie (Ecoles, Etablissements spécialisés, Collèges, Lycées, Lycée professionnel) sera attribué pour les établissements.

Prix du "carnet numérique" :

Un prix toutes catégories sera attribué au meilleur carnet.

La dotation des prix s'effectuera par une remise de livres et de carnets de voyages.

Un prix spécial Vulcania toutes catégories sera attribué au meilleur carnet s'inscrivant dans le thème "Histoires en terre volcanique (Jeunes)". Le groupe d'élèves du carnet lauréat sera récompensé par une entrée gratuite à Vulcania ainsi que par un lot d'ouvrages/DVD sur la Terre et les Volcans.

Par ailleurs, le carnet lauréat sera présenté à Vulcania pendant l'été suivant l'attribution du prix.

Article 10

Les classes ayant participé au concours seront invitées à exposer leurs carnets de voyage et à assurer une présence sur le stand réservé aux carnets d'élèves, au cours de la Biennale.

Les établissements favoriseront le déplacement des élèves.

(*) Sous réserve des possibilités de reproduction.

10^e PRIX du carnet de voyage

